

La République

Quotidien d'information générale - Série III n° 1027 Prix : 2000 Fc

Directeur de Publication : Jacques Famba

Tél. 0899311288 - 0998190510, Courriel : larepublique@nyota.net, www.nyota.net

Récépissé n°MIN/CM/LMO/053/2015

Affaire MCK-MMG Kinsevere

(Lire en page 12)

Kinshasa a tenté de clouer MCK !



C'est confirmé :

La rentrée des classes pour le lundi 3 août

(Lire en page 4)

Course à la présidence de la CENI

Nouveau candidat: Paul Nsapu

(Lire en page 7)

Fin de l'état d'urgence

La bouche et le nez restent «confinés» !

(Lire en page 3)

Alerte de l'Unicef

De nombreux élèves n'auront pas de lieu d'études le 3 août !

Dans un communiqué de presse publié lundi 27 juillet à Kinshasa, l'UNICEF a annoncé que nombreux élèves n'auront peut-être pas de lieu d'étude à la petite rentrée scolaire la semaine prochaine, car 165 d'entre elles ont été détruites depuis janvier 2020.

L'UNICEF qui informe avoir fourni une aide vitale à 100.000 enfants et à leurs familles, déclare également que les affrontements armés se sont intensifiés dans les territoires de Djugu, Mahagi et Irumu dans la province de l'Ituri, à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC).

«La situation des enfants est particulièrement préoccupante, puisque 151 allégations de graves violations des droits de l'enfant, telles que viols, meurtres et mutilations, attaques d'écoles et de centres de santé ont été enregistrées depuis mai à juin 2020», note le communiqué.

Plus de 1,6 million de personnes - dont la majorité sont des femmes et des enfants - sont actuellement déplacées en Ituri et ont trouvé refuge dans des communautés d'accueil et des sites de déplacement déjà surpeuplés à Bunia et dans les environs, le chef-lieu de la province.

Alors que les efforts de démobilisation et de réconciliation du Gouvernement congolais ont ravivé les espoirs de paix en Ituri, des milliers de familles et d'enfants déplacés à l'intérieur du pays n'ont pas accès aux services de base, à l'éducation et aux soins de santé.

En juin et juillet, l'UNICEF, par l'intermédiaire de ses partenaires sur le terrain, a :

- Fourni à 1.868 ménages des articles non alimentaires tels que des ustensiles de cuisine, des ta-



(image d'illustration) Une classe de 2e année primaire comptant 166 élèves à l'EP Kwada à Molegbe, territoire situé à 15 km de Gbadolite (Nord-Ubangi). Février 2020. Radio Okapi/Ph. Jacques Yves Molima

pis, des bâches, des couvertures et du savon ;

- Assuré l'accès à l'éducation de plus d'un million d'enfants qui ne sont pas scolarisés en raison de la Covid-19. Les enfants peuvent accéder à l'enseignement à distance par le biais de 57 radios communautaires ou de manuels imprimés.

L'UNICEF a distribué 24.000 cahiers d'exercices et plus de 1.000 radios alimentées par l'énergie solaire aux enfants vulnérables ;

- Réuni 13 enfants non accompagnés avec leur famille, tandis que 30 autres ont été placés dans des familles d'accueil ;

- Placé 15 enfants anciennement associés aux forces et groupes armés en soins transitoires, dont 9 ont été réuni avec leur famille et 6 ont été soutenus pour poursuivre leur réintégration éducative, socio-économique et professionnelle ;

- Fourni à 4 591 enfants déplacés et autres enfants vulnérables des soins psychosociaux et récréatifs dans des espaces adaptés aux enfants ; fourni à une centaine d'enfants victimes de viol des soins holistiques ;

- Traité 9.992 enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition aiguë sévère ;

- Fourni aux établissements de

santé situés à proximité des camps de déplacés des fournitures médicales et des médicaments essentiels pour traiter les cas graves de paludisme, de diarrhée et de pneumonie, et pour les soins obstétricaux des femmes enceintes ;

- A fourni à 98.000 personnes déplacées et aux membres des communautés d'accueil un accès à l'eau potable, à l'hygiène et aux installations sanitaires grâce à la construction et à la réhabilitation de latrines, de douches et de décharges.

L'UNICEF appelle enfin les partenaires humanitaires à maintenir leur présence dans la province d'Ituri et les donateurs internationaux à continuer de financer ses opérations de sauvetage pour répondre aux besoins croissants des familles déplacées et de leurs enfants.

Cette action humanitaire en faveur des enfants en RDC s'élève à 262 millions de dollars US. Mais, au 15 juillet 2020, regrette l'agence onusienne, seuls 26,6 millions de dollars avaient été reçus et 68,6 millions de dollars avaient été reportés de l'année précédente, ce qui laisse un déficit de financement de 218 millions de dollars (64%).

Bulletin épidémiologique

8.873 cas confirmés, 5.930 guéris, 208 décès !

D'après le bulletin du secrétariat multisectoriel de la riposte contre le Coronavirus en RDC publié mardi 28 juillet à Kinshasa, 230 nouvelles personnes sont sorties guéries des Centre de traitement de covid-19 (CTCO), dont 123 dans les autres provinces, notamment et 107 à Kinshasa.

Après échange avec la Division provinciale de la santé (DPS) du Kwilu, note ce bulletin, il ressort que parmi les 6 cas confirmés rapportés pour cette province, il y a eu doublon d'un cas : une patiente a été notifiée deux fois. Cela ramène le nombre des cas confirmés du Kwilu à 5 cas et le cumul des cas confirmés à ce jour à travers le pays revient à 8.873 ;

Au total, il y a eu 208 décès (207 cas confirmés et 1 cas proba-

ble) et 5.930 personnes guéries.

Par ailleurs, sur les 242 échantillons testés lundi, 30 nouveaux cas ont été confirmés, dont 20 à Kinshasa, 5 en Ituri, 3 dans le Haut-Uélé et 2 au Nord-Kivu.

Les 15 provinces touchées : Kinshasa : 7.479 cas ; Kongo Central : 359 cas ; Sud-Kivu : 286 cas ; Nord-Kivu : 284 cas ; Haut-Katanga : 275 cas ; Lualaba : 75 cas ; Ituri : 50 cas ; Tshopo : 24 cas ; Haut-Uélé : 23 cas ; Equateur : 5 cas ; Kwilu : 5 cas ; Sud-Ubangi : 4 cas ; Haut-Lami : 1 cas ; Kasai : 1 cas ; Kwango : 1 cas.

CPI

Dix nouveaux projets d'assistance au profit des victimes en RDC

Le Fonds au profit des victimes de la Cour pénale internationale (CPI) a procédé au lancement de dix nouveaux projets en République démocratique du Congo et qui s'articuleront autour de plusieurs domaines pour notamment fournir un soutien médical et une réhabilitation psychologique, ainsi qu'un soutien aux activités socioéconomiques en vue de faciliter la consolidation de la paix dans les communautés.

Dans un communiqué parvenu mardi à l'ACP, la section CPI-RDC indique que ce programme mis en place à la veille de la Journée internationale de la justice pénale, sera directement bénéfiques à plus de 20 000 personnes.

Ces dix nouveaux projets seront mis en œuvre en collaboration avec des prestataires de services d'envergure aussi bien nationale qu'internationale qui travaillent en RDC. Ils devraient durer cinq ans, mais pourront être prolongés chaque année en fonction de leurs résultats et de la disponibilité des fonds.

Le Fonds qui est présent en RDC depuis 2008, mènera principalement ces projets dans les provinces de l'Ituri ainsi que dans le Nord Kivu et le Sud Kivu, dans le cadre du nouveau cycle de son programme d'assistance.

À l'occasion du lancement de ces projets, la Présidente du Conseil de direction du Fonds, Mama Koité Doumbia, a déclaré : « C'est un jour de fête, mais également un jour à marquer d'une pierre blanche, car cela fait trop longtemps que les victimes et les survivants des crimes les plus odieux souffrent sans que justice soit faite. Je saisis cette occasion pour saluer ceux dont les efforts et

le travail acharné nous ont amenés à ce stade où nous pouvons continuer à œuvrer ensemble pour faire en sorte que les droits et les besoins des victimes soient respectés, comme le prévoit le système instauré par le Statut de Rome. »

Lors de la réunion de lancement du nouveau pro-



gramme, le Directeur exécutif du Fonds, Pieter de Baan, a dit aux partenaires : « Malgré la situation liée à la COVID 19 et aux difficultés qu'elle pose, nous sommes allés de l'avant pour lancer ces projets. Ensemble, nous adaptons les activités prévues afin de rester aux côtés des victimes et de leur communauté en cette période difficile. Ensemble, nous veillons à ce que la justice réparatrice devienne une réalité pour les victimes survivantes afin qu'elles retrouvent leur dignité et prennent le chemin de la guérison. »

Le Fonds a été créé en 2002 en application du Statut de Rome afin de contribuer au processus de rétablissement et de résilience des victimes du crime de génocide, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et du crime d'agression. Il a pour mission de prendre en charge les préjudices qui découlent des crimes relevant de la compétence de la CPI en veillant au respect des droits des victimes et de leur famille. Pour ce faire, il met en œuvre des programmes de réparation et d'assistance qui permettent aux victimes de retrouver leur dignité et de participer à la vie communautaire.

ACP

La République
2, Avenue des Entreprises, Immeuble Sema, Gare centrale, Kinshasa-Gombe

Directeur de Publication
Jacques Famba

Coordonnateur de la Rédaction
Boendy Bo Lokanga
+243999199410

Collaborateurs
Boendy BL
Gaston Liande
Rédaction
Enquête et Reportage
Boendy BL
+243999199410
Jacques Famba
Secrétaire de rédaction
Beni Joel Dinganga
technique
Benoit Mutshipayi
Secrétaire de rédaction
PAO
Abedi Salumu

Direction Commerciale et Financière
Dominique Lumumba
0815011886, 0997440728

Lubumbashi
Freddy Tshijika
Jean L. Mwamba

Distribution
Bertin Sefu
Senga Jean-Victor

Vente
-

Images
Dieudonné Kanyinda
Bram's

Fin de l'état d'urgence

La bouche et le nez restent «confinés» !

Après avoir constaté un relâchement dans le port obligatoire de masques à Kinshasa, le commissaire divisionnaire provincial Sylvano Kasongo promet de sanctionner sévèrement tous ceux qui n'observent pas cette mesure, après la fin de l'état d'urgence.

«Dès ce mardi 28 juillet, des policiers seront déployés à travers la ville de Kinshasa pour arrêter tout celui qui ne porte pas de masque. Car la maladie est toujours là», a-t-il déclaré ce lundi 27 juillet 2020 à travers les médias.

Le numéro 1 de la police ville de Kinshasa a ajouté qu'une amende de 5 000 FC est prévue pour ceux qui ne respectent pas ce geste barrière.

Il a également soutenu que des policiers débarqueront dans chaque établissement pour vérifier si la prise de température est de rigueur ainsi que le dispositif de lavage des mains.

Il sied de rappeler que le vice-gouverneur de la ville de Kinshasa, Néron



Mbungu, a pris part à la réunion du comité multisectoriel de riposte contre la Covid-19. A l'issue de cette rencontre, le n°2 de la ville de Kinshasa a rappelé aux Kinois le respect des gestes barrières, bien que l'état d'urgence ait été levé.

«La levée de l'état d'urgence par le Président de la république, ne signifie pas que nous ne devons plus res-

pecter les mesures sanitaires édictées par les autorités. Le port du masque demeure obligatoire dans les lieux publics, de même, le lavage des mains ainsi le respect de la distanciation sociale.

A partir de ce mardi 28 juillet 2020, la police sera sur terrain pour veiller au respect de ces mesures, le

gouverneur ayant déjà signé l'arrêté si référant. Tout contrevenant aura à faire à la police».

Néron Mbungu a également attiré l'attention des chauffeurs de taxis, taxis bus et moto taxi, des tenanciers des bars et terrasses au strict respect de la distanciation sociale dans le transport en commun.

«Il est, dit-il, impératif que dans le transport en commun, la distanciation sociale soit respectée, il ne faut pas qu'il y ait des gens en surnombre. De même dans les restaurants et bars il est demandé aux responsables de revoir leurs dispositions, afin qu'il y ait distance entre les clients».

Dans ses propos, le vice-gouverneur a exhorté les Kinois et Kinoises à éviter les embrassades, et à être vigilants pour éviter une résurgence de la pandémie. Il les a aussi convié de se laver régulièrement les mains et d'éviter d'acheter les produits que les commerçants étalent à même le sol.

LPE

Sorties intempestives des fonds

La BCC dédouane la présidence de la République



Réagissant à une prétendue lettre de la Banque centrale du Congo circulant sur les réseaux sociaux à propos des sorties intempestives de l'argent par la présidence de la République à la BCC, le conseiller en charge de communication du gouverneur Kibadhi Plantei, parle d'usage de faux. « Les ennemis de la Banque centrale du Congo et du gouverneur tentent, de plusieurs manières, de trouver une faute contre Deogratias Mutombo, le gouverneur de la BCC », explique-t-il.

Arguant d'une « lettre fausse », de « papier en-tête faux » et de « signature imitée », il ajoute: Jamais le Gouverneur de la BCC peut écrire ainsi au Chef de l'État ». Kibadhi Plantei : Usage de faux, les ennemis de la Banque centrale du Congo et du Gouverneur tentent de plusieurs manières de trouver une faute

. Lettre fausse, papier en-tête faux, signature imitée. Jamais le Gouverneur de la BCC peut écrire ainsi au chef de l'Etat. <https://t.co/wgcLb1Cbs4>

Dans cette prétendue lettre adressée par le gouverneur de la BCC au président de la République, Deogratias Mutombo dit noter « avec regret plusieurs sorties des fonds au nom du président de la République ». La missive cite, notamment, 567.000 \$, des fonds sortis le mardi 28 avril 2020 dans le Trésor public; de 875.400 \$ sortis le jeudi 30 avril 2020 et de 564.987 \$ sortis le lundi 08 juin 2020. Ce sont des documents qui arrivent à un moment où la situation macro-économique est très instable à la suite de la dépréciation de la monnaie locale par rapport à la devise américaine.

P.cd/LR

Retrait des troupes zambiennes de la RDC

La Sadc garde l'œil ouvert

Le ministre d'Etat, ministre de la Communication et des médias, Jolino Makelele, a fait savoir, dans un entretien lundi, avec la presse, qu'une commission a été mise sur pied par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), pour superviser le retrait effectif du sol congolais des troupes militaires zambiennes.

«Il y a une commission qui a été mise sur pied par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), pour superviser toute l'opération. L'effectivité du retrait pose un problème logistique », a dit le porte-parole du gouvernement. Toutefois, il a expliqué que l'opération commence par des procédures administratives et diplomatiques avant le retrait effectif des troupes.

Pour lui l'opération est sensée avoir commencé. « Elle commence par des procédures administratives et diplomatiques. Donc, ce n'est pas le jour où on décrète que les troupes vont quitter dans 7 jours, qu'elles vont quitter dans les 7 jours, il y a des notifications diplomatiques. Mais le délai qu'on leur a accordé, ce sera 7 jours. Ça peut être à partir de la décision... jusqu'au moment où on notifie aux parties officiellement les décisions », a précisé le ministre d'Etat en charge de la communication.

Selon le ministre d'Etat Jolino Makelele, l'essentiel est que la SADC a décidé que les territoires occupés par les troupes zambiennes appartiennent à la RDC.

«Le plus important pour la RDC, ce que la SADC ait pu décider que les frontières telles qu'elles



existaient doivent être intangibles. Et que la partie occupée par la Zambie était bien une partie congolaise. A partir de ce moment là, il y aura plus des velléités de conquête de nos territoires par les Zambiens. C'est plutôt un bon signe », s'est réjoui Jolino Makelele.

Lors du Conseil des ministres du vendredi dernier, le ministre de la Défense Aimé Ngoy Mukena avait annoncé au gouvernement que la Zambie était sommée d'évacuer dans 7 jours, ses troupes des territoires de Kibanga et Kalubamba situés à la frontière avec la RDC. Une décision qu'avait appréciée le Président de la RDC, Félix Tshisekedi qui, à son tour, avait appelé les Africains à l'unité.

Les militaires zambiens, rappelés, avaient investi depuis le 15 mars dernier, certaines localités congolaises et y avaient hissé leur drapeau après avoir descendu celui de la RDC.

C'est confirmé :

La rentrée des classes pour le lundi 3 août

Le gouvernement, par le biais du ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et technique (EPST), vient de rendre public un calendrier de reprise des cours. Ce document fixe la rentrée scolaire pour ce lundi 3 août. Et de manière spéciale, les élèves ne rentrent à l'école que pour achever les 30 jours restants sur les 180 qu'il faut pour épuiser le programme scolaire. Et selon le même document, la clôture de l'année scolaire est fixée au 3 septembre 2020.

Si la mesure annonçant la reprise des cours est saluée par tout le monde – les enfants ayant passé près de 4 mois de vacances forcées –, elle soulève néanmoins quelques inquiétudes. Et plusieurs questions restent sans réponses. Un tour dans ces écoles permet de comprendre que rien n'est fait à quelque 7 jours de cette rentrée scolaire.

Par ailleurs, le nouveau calendrier réaménagé publié lundi à Kinshasa par le Ministre de l'EPST, Willy Bakonga comprend deux parties à savoir : la période des cours et la période des évaluations dont les dates les plus importantes sont les suivantes :

1. TENAFEP (Test National de Fin d'Etudes Primaires): du jeudi 13 au vendredi 14 août 2020.

2. Examen d'Etat Session ordinaire : du lundi 24 au jeudi 27 août 2020.

Il faut retenir que la session ordinaire de l'Examen d'Etat sera précédée par les épreuves hors session qui se dérouleront de la manière suivante :



- La dissertation : lundi 17 août 2020.
- L'oral de français et la pratique professionnelle : du mercredi 19 au samedi 22 août 2020.

A cette occasion, Willy Bakonga a fait savoir que la participation au TENAFEP est gratuite pour les élèves fréquentant les écoles publiques. Pour les élèves des écoles privées agréées, ils payeront les frais de participation qui sont déjà fixés par les arrêtés des gouverneurs de province.

Effectivement, le Ministre de l'enseignement primaire, secondaire et technique a annoncé Lundi 27 juillet, la reprise des

cours pour les classes terminales le 3 août 2020. Cependant, au niveau des enseignants les revendications restent les mêmes: la suppression des zones salariales, le paiement des nouvelles unités et le réajustement des salaires.

Selon l'équipe technique du Ministère de l'EPST, l'état doit déboursier 33 milliards de franc congolais (17 millions USD), pour rémunérer chaque mois les 144.944 enseignants nouvelles unités (NU) recensés. Toutefois, précise la même source, le nombre peut augmenter encore, car il y a des écoles recalées suite à des arrêtés jugés non

conforme par l'équipe des contrôleurs.

Au total l'Etat devrait prendre en charge 700.000 enseignants d'ici la fin de l'année 2020, assure-t-on du côté du Service de Contrôle et de la Paie des Enseignants (SCOPE), pour éviter la grogne sociale.

Au niveau des défenseurs de l'Education, on appelle l'Etat à honorer ses engagements. Dans la pratique le problème budgétaire se pose. «La Banque Mondiale a décidé de donner 800 millions USD pour soutenir la gratuité de l'éducation de base, mais c'est pour rémunérer uniquement 50% des enseignants nouvelles Unités à partir du mois de juillet 2020», souligne un experts du Ministère de l'EPST.

Les dépenses de l'EPST en recul

Au niveau du gouvernement, l'on évoque également l'impossibilité de réajustement des salaires des enseignants. Au motif, la crise sanitaire a réduit sensiblement les recettes publiques. La croissance économique a reculé de -1,9%. Conséquence, en 2021 les dépenses de l'enseignement primaire, secondaire et techniques devraient connaître une réduction.

Environ 1,430 milliards USD sont envisagés, contre les prévisions de 1,472 milliards USD en 2020, soit une baisse d'environ 42 millions USD.

Louis-Paul Eyenga

Sud-Kivu

Des enseignants des écoles protestantes boudent la rentrée scolaire

Le syndicat national des écoles protestantes du Sud-Kivu (SYNEP) décide de ne pas reprendre les activités scolaires le lundi 03 août prochain.

Dans une déclaration rendue publique ce lundi 27 juillet 2020, à l'issue d'une réunion du comité provincial élargie, Les enseignants des écoles protestantes justifient leur décision par le non respect des engagements pris par le gouvernement ayant notamment trait au paiement des enseignants « nouvelles unités ».

« Après débat et délibération, nous décidons la non reprise des activités scolaires telle que prévue par le gouvernement tant que celui-ci n'aura pas honoré ses en-

gagements vis-à-vis du protocole de Bibwa entre autre le paiement des enseignants nouvelles unités, le paiement du deuxième et troisième palier ainsi que la suppression des zones salariales », peut-on lire dans leur déclaration.

Pour Assani Sombo, président provincial du SYNEP/Sud-Kivu, Les réclamations des enseignants demeurent sans réponses satisfaisantes et ils refusent de se sacrifier une fois de plus.

Il sied de rappeler que le calendrier réaménagé publié ce lundi prévoit, dans un premier temps, la reprise des cours le 03 août prochain pour les classes terminales.

Déogratias Cubaka, à Bukavu

Kongo-Central

Le ministre des Affaires foncières lance la numérisation cadastrale pour mettre fin aux conflits fonciers

Le ministre des Affaires foncières, Aimé Molendo Sakombi a lancé lundi 27 juillet à Matadi la mise en place de la numérisation cadastrale, pour mettre fin aux conflits fonciers devenus courants en RDC. Il s'est entretenu le même lundi à Matadi, avec le personnel de la circonscription de son ressort pour leur parler du bien-fondé de l'innovation qu'il apporte dans son ministère.

Selon les services du ministre, il se trouve en mission d'itinérance au Kongo-Central, pour faire appliquer la loi foncière

et la numérisation cadastrale de cette province.

Selon des sources sécuritaires du Kongo –Central, Molendo Sakombi est arrivé dans la province depuis le samedi dernier. Il a mis à profit son séjour pour s'imprégner des réalités qui touchent son secteur, de la délivrance des titres immobiliers à la mobilisation des recettes dans toutes les circonscriptions foncières de la province, en commençant par celle de Kasangulu, Songololo et Mbanza Ngungu.

RO

GOMA

Des enseignants refusent de reprendre les cours le 03 août prochain

La synergie syndicale des enseignants du Nord-Kivu a tenu une assemblée générale le dimanche 26 juillet 2020, dans l'enceinte du collège Mwanga à Goma, en vue de prendre des dispositions en prévision de la reprise des cours prévue le 03 août prochain, dans les classes terminales après 5 mois d'arrêt causé par la pandémie du coronavirus.

Dans le compte rendu parvenu ce lundi à 7SUR7.CD, au moins trois syndicats des enseignants représentés à ces assises déplorent le non-respect par le gouvernement congolais de ses engagements pris vis-à-vis des professionnels de la craie en rapport avec l'effectivité de la gratuité de l'enseignement prônée par le chef de l'Etat, Félix Tshisekedi.

À en croire la note, le gouvernement congolais s'était engagé à prendre en charge les enseignants dits « Nouvelles Unités » à partir du mois d'avril 2020, de supprimer les zones salariales et de payer les 2ième et 3ième palliers en avril et juillet derniers.

« Consternés » par le non-respect de ces engagements, les enseignants des écoles publiques de Goma ont ainsi décidé de

boycotter la reprise des cours fixée au 03 août prochain pour les classes terminales. Ils exigent que ces engagements soient respectés.

Avant toute reprise, ils exigent aussi du gouvernement congolais la mise en œuvre des mesures drastiques pouvant les protéger du coronavirus ainsi que leurs élèves. « Toutefois, les enseignants restent ouverts



à un dialogue social franc. La présente déclaration tient lieu d'un préavis de grève », concluent-ils.

Il sied de signaler qu'il s'agit du Syndicat National des Ecoles Catholiques, Syndicat National des Ecoles Protestantes ainsi que du Syndicat des Ecoles du Congo qui sont signataires de la déclaration.

Glody Murhabazi, à Goma

Dépréciation du Franc congolais

Noël Tshiani accuse la BCC de la fabrication excessive des billets

Dans une série de tweets le mardi 28 juillet 2020, l'ancien candidat président de la République et économiste Noël Tshiani Mwadianvita, propose une réflexion qu'il qualifie de plaidoyer pour une nouvelle politique monétaire au Congo, visant à stopper la dépréciation du Franc congolais face aux devises étrangères. Dans ses analyses, il accuse en outre la Banque Centrale du Congo de fabrication excessive de la devise congolaise, une des raisons à la base de la dépréciation, assure-t-il. Prédissant que la dépréciation monétaire va se poursuivre tant qu'il n'y a pas changement d'hommes notamment à la Banque Centrale.



nancières (taux d'intérêt). Sapeur pompier. La dépréciation monétaire va se poursuivre tant qu'il n'y aura pas de changement d'hommes, de vision, de stratégie et d'approche à la Banque Centrale du Congo et à la Primature (y compris le comité de conjoncture économique). Des changements cosmétiques ne suffisent pas.»

Pour enfin conclure, « dans un pays où les mécanismes de transmission de politique monétaire sont bouchés et ne fonctionnent pas, les taux directeur et coefficient des réserves obligatoires ne sont pas des instruments adéquats de conduite de politique monétaire. »

Lors du 41^{ème} conseil des ministres vendredi dernier, la dépréciation du Franc congolais et ses conséquences néfastes sur le quotidien du congolais ont été largement débattues. La perte du pouvoir d'achat des congolais, principalement de celle des couches sociales les plus vulnérables et les

masses populaires laborieuses, a été singulièrement soulignée.

Le président congolais a exigé du ministère des Finances et de la Banque Centrale, qui ont la responsabilité de la stabilité monétaire, un rapport hebdomadaire sur le sujet. Les deux institutions étant donc à la quête des mesures appropriées pour stopper la descente aux enfers du Franc congolais.

Le 30 avril au cours d'une conférence de presse, le gouverneur de la Banque Centrale Deogratias Mutombo avait annoncé trois mesures censées stabiliser la devise : Ajustement budgétaire consistant à aligner les dépenses du gouvernement au niveau des recettes disponibles, émission des Bons du Trésor à valeur élevée pour lever des ressources financières supplémentaires sur le marché intérieur et la vente directe des dollars aux banques commerciales pour diminuer la pression sur le marché de change parallèle.

Sauf que ces mesures n'ont pas mis un terme à la dépréciation, qui se poursuit. Et les prédictions de plusieurs économistes sur l'avenir socio-économique du pays dont l'ancien premier ministre Matata Ponyo, sont loin d'être généreuses. Ce dernier accuse plutôt et principalement, la pandémie du nouveau Coronavirus.

Tony-Antoine Dibendila
4 Pouvoir

Kinshasa : le gobelet de haricots passe à 3200Fc



Une hausse sensible de prix des produits agricoles est remarquée sur le marché de Kinshasa, au cours de la semaine du 20 au 26 juillet par rapport à celle du 13 au 19 juillet. Selon les vendeurs interrogés à ce sujet aux marchés Gambela et Zikida, cette tendance haussière de prix est due principalement au caractère saisonnier et à l'augmentation du taux de change qui influe sur l'achat de ces produits auprès des fournisseurs.

Selon cette enquête, les tendances des produits agricoles tels que le sac d'oranges qui se négociait à 55.000 FC se vend actuellement à 65.000 FC soit une augmentation de 10.000 FC, le sac de mangues qui coutait 50.000fc, se vend actuellement à 65.000 FC soit 15.000 FC de plus et celui des mandarines qui se vendait à 40.000fc coute présentement 60.000 FC, soit une hausse de 20.000 FC. Dans le même registre, le haricot voit le gobelet passer de 1800 à 3200 Fc : la denrée la plus présente dans les casseroles à Kinshasa.

Les autres produits à savoir, les pommes vertes et rouges de 15 Kg, sac de citrons, un régime de bananes, une caisse d'avocats et un bassin de caramboles ont également connu une augmentation de prix sur le marché.

Ces produits se vendent respectivement à 83.000 FC contre 90.000 FC ; 60.000 FC contre 65.000 FC ; 15.000 FC contre 18.000 FC ; 55.000 FC contre 65.000 FC et 15.000 FC contre 20.000 FC.

Cependant, quelques produits agricoles connaissent également une baisse et une stabilité. Les fruits tels que la pastèque, un sac de cœur de bœuf connaissent une baisse de prix sur le marché en se négociant respectivement à 20.000 FC contre 15.000 FC et 7.000 FC contre 9.000 FC. Le prix d'un bassin de papaye quant à lui est resté stable sur le marché, soit 30.000 FC.

Kasai-Central

Des facilités pour le petit commerce transfrontalier entre la RDC et l'Angola

La République démocratique du Congo (RDC) et la République d'Angola se sont convenues de s'accorder des facilités pour le petit commerce transfrontalier à travers les provinces du Kasai-Central (RDC) et celle du Lunda Norte (Angola), a indiqué lundi le gouverneur intérimaire Ambroise Kamukuny Mukinay, après sa rencontre avec son homologue de la province angolaise.

Selon le gouverneur, les deux parties ont convenu d'assouplir les conditions de trafic commercial entre les deux provinces pour l'approvisionnement des produits



manufacturés et autres vivriers en provenance de l'Angola.

Il a, en outre, ajouté que les transporteurs angolais seront exemptés de paiement des taxes sur le droit d'entrée et de sortie de leurs marchandises en RDC, conformément à l'accord conclu entre les deux parties.

La source précise, par ailleurs, que l'autorité provinciale de Lunda Norte a autorisé la sortie de 70 conteneurs des marchandises bloqués à Dundo et à Nzaji à destination du Kasai-Central.

Goma

Les prix des produits agricoles prennent l'ascenseur

Un responsable du service urbain de l'Economie à Goma a indiqué le week-end dernier à l'ACP, qu'une hausse sensible des prix de produits agricoles de première nécessité s'observe ces derniers temps sur le marché de cette ville volcanique.

Selon lui, la dépréciation de la monnaie locale (Franc Congolais) par rapport aux devises étrangères, est parmi les raisons de cette hausse de prix.

Il a, à cet effet, indiqué qu'un sac de maïs de 100 Kg qui revenait à 40 (quarante) USD, se négocie actuellement à 60 (soixante)



USD, pendant qu'un verre d'arachides qui coutait 500 FC revient à 600 FC.

D'autres articles tels qu'une mesurette de haricots communément appelée « Ekolo » qui coutait 1.500 FC est passée à

1.800 FC, a-t-il ajouté.

La même source signale également la hausse de prix d'autres denrées alimentaires telles que la viande de vache dont le kilogramme de carbonade est passé de 4.500 FC à 7.000 FC, les fretins dits « sambaza » dont la mesurette d'un kilogramme se négocie à 2.000 FC en lieu et place de 1.500 FC comme par le passé.

L'Inspection provinciale de l'Agriculture pour la ville indique, de son côté, que son service n'est pas encore en possession des statistiques de production du premier semestre sur les produits agricoles précités.

ACP/LR

Butembo

Le directeur de l'EPST Nord-Kivu 2 mobilise pour la reprise des cours

Le directeur de la province éducationnelle Nord-Kivu 2 a, lors d'un point de presse tenu ce lundi 27 juillet 2020, à Butembo, réaffirmé la reprise des cours prévue le 3 août prochain. Une reprise qui cible uniquement les élèves finalistes du primaire et du secondaire en date du 03 août prochain.

Adaku Dawa Yose a également insisté sur le respect strict des mesures barrières contre le coronavirus dès la reprise des cours.

« On sera obligé de scinder les salles de classe en deux. Nous avons dit, un enfant par banc. Ça fera deux salles de classe... Qu'elles soient les écoles privées, il y a l'arrêté du gouverneur qui a fixé les frais scolaires au début de l'année. Donc, cette année, il n'y a pas de répartition. Tout l'argent est resté au niveau de l'école. Alors, le ministre d'État et ministre de l'éducation a demandé à



ce que ces écoles puissent puiser ces frais de fonctionnement pour l'achat des caches-nez », a-t-il expliqué à 7SUR7.CD, le directeur de l'EPST Nord-Kivu 2.

Il sied de rappeler par ailleurs que les cours sont suspendus sur l'ensemble du territoire national depuis mars dernier. Ce, pour prévenir contre la propagation de pandémie de coronavirus qui sévit en République Démocratique du Congo.

Joël Kaseso, à Butembo

Sud-Kivu

Des femmes s'approprient la résolution 1325 !

Une vingtaine des femmes des partis politiques et des associations féminines réfléchissent depuis lundi 27 juillet à Bukavu (Sud-Kivu) sur la résolution 1325 et le changement dans la gouvernance post conflit en RDC.

C'est une initiative du consortium Karibu Jeunesse Nouvelle, l'Association des Femmes des médias du Sud-Kivu et le Women International Peace Center, avec comme thème : « Participation politique des femmes au Sud-Kivu, le plaidoyer et la résolution 1325 ».

« Quand on doit parler de la résolution 1325, là on fait référence à la femme, à la paix et à la sécurité, les différentes formations ça va vous ajouter un bagage pour que ça puisse vous permettre de mener le plaidoyer, une femme en politique, la politique l'avale mais plusieurs femmes elles font changer la politique pour l'intérêt de toute la

nation », a déclaré Jacqueline Ngengele, cheffe de division provinciale du genre, famille et enfant.

La présidente de l'association Karibu Jeunesse Nouvelle, Jolly Kamuntu, a quant à elle indiqué, que cette activité vise à améliorer les connaissances des femmes leaders en leur permettant d'élaborer un plan d'actions de plaidoyer pour la participation politique des femmes à tous les niveaux.

« Depuis qu'on a amorcé les processus électoraux dans notre pays le cotas de 30% n'a jamais été atteint, les décisions en faveur de la femme se prennent en politique les décisions en faveur de l'amélioration du genre, de la lutte contre les violences sexuelles se prennent en politique », a-t-elle fait savoir.

Cet atelier, qui prendra fin jeudi 30 juillet, réunit les femmes leaders membres des partis politiques et mouvement des femmes de Walungu, Kabare, Kalehe et Bukavu.

Kongo central

5 nouveaux prêtres ordonnés au diocèse de Boma

L'archevêque du diocèse de Boma, Mgr Cyprien Mbuka di Nkuanga, a procédé dimanche 26 juillet 2020, à l'ordination sacerdotale et presbytérale des 5 nouveaux prêtres à la cathédrale Notre Dame de l'Assomption qui n'a accueilli que 100 fidèles dans le strict respect des mesures barrières contre la covid-19.

Dans son homélie, l'archevêque de Boma a invité les heureux promus à se considérer comme étant, d'abord, au service de la communauté chrétienne et non comme des personnes investies d'un pouvoir temporel, pour se prévaloir devant les fidèles.

Mgr Cyprien Mbuka a recommandé aux nouveaux prêtres de chasser la timidité dans leur comportement et

de dénoncer les injustices constatées dans la vie courante du peuple de Dieu.

L'ordination de ces cinq nouveaux prêtres par l'évêque de ce diocèse, Mgr Cyprien Mbuka di Nkuanga, a permis à ce diocèse de totaliser 200 prêtres.

MCP



Au Sud-Kivu

Kipupu est le théâtre d'exactions de groupes rebelles

Les violences dans le village de Kipupu, dans la province du Sud-Kivu, continuent à faire parler d'elles. Après l'attaque qui a fait plusieurs morts le 16 juillet, le bilan n'est toujours pas connu avec précision. La délégation des autorités provinciales et celle de la Monusco qui devraient se rendre sur place n'est toujours pas partie. Sur place, depuis environ une semaine, les FARDC sont arrivées, mais des habitants restent terrés dans la brousse. Cette zone est parmi les plus touchées par les violences ces derniers mois et plusieurs acteurs sont impliqués pour diverses raisons.

D'après plusieurs sources dans la région, l'attaque du 16 juillet est attribuée aux miliciens banyamulenge. Ces combattants seraient dirigés par Michel Mkanika, un colonel FARDC qui a fait défection il y a quelques mois. L'homme connaît ses groupes de longue date. On lui attribue volontiers la renaissance des Gumino en 2012, un groupe armé banyamulenge qui s'est opposé au M23 dans le Sud-Kivu et qui aujourd'hui feraient parties des assaillants de Kipupu.

Avec l'arrivée de cet officier dans la zone, ces milices semblent parvenues à s'être réorganisées et obtenir une assistance logistique, sans que la source ne soit clairement identifiée. D'après l'armée, ces miliciens auraient établi des positions dans certains villages du groupement de Bijombo, l'un de leurs fiefs historiques.

L'attaque du 16 juillet serait peut-être une opération de vengeance. En effet, quelques jours plus tôt, un village des banyamulenge avait été attaqué par une coalition des miliciens Mai-Mai. Les vaches ont été pillées particulièrement dans le village de Kalingi, exacerbant les tensions entre les communautés banyamulenge et les autres dont sont issus les groupes Mai-mai. Depuis trois ans,

ces cycles d'attaques-représailles empoisonnent la vie de toutes les communautés. Avec pour acteurs des groupes d'autodéfense congolais mais aussi des groupes armés étrangers, rwandais et burundais.

Un bilan humain qui reste à vérifier. Depuis, les déclarations de condamnation et les demandes d'enquête se multiplient. Cela fait des mois qu'une attaque contre des villages du Sud-Kivu n'avait pas créé autant d'émotion sur les réseaux sociaux. Le bilan annoncé par une trentaine de députés provinciaux la semaine dernière y est sans doute pour beaucoup : des députés de la région ont assuré qu'il y a plus de 220 victimes. Ce chiffre est aujourd'hui repris par tous, du parti présidentiel à l'opposition, en passant par le docteur Mukwege, prix Nobel de la paix, créant des dissensions entre communautés. Cela renvoie aux heures les plus sombres des deux guerres du Congo. C'est d'ailleurs ce que pointait le docteur Mukwege.

Une émotion sans doute aussi créée par de multiples vidéos de corps et de victimes largement diffusées, mais leur authenticité est loin d'être prouvée. Et pour cause, même le bilan reste encore à confirmer. Depuis des jours, une mission de l'ONU et des autorités provinciales est annoncée pour tenter d'y voir clair. Jusqu'ici localement, des bilans de 15 à 18 morts civils avaient été avancées - et notamment aux militaires FARDC arrivées sur place - mais aussi la disparition de dizaines d'autres, d'où l'inquiétude. Aujourd'hui, les observateurs redoutent que les enquêtes soient perturbées par cette pression communautaire et politique. Du côté des banyamulenge, on s'agace face à ce qu'ils présentent comme une manipulation. « On aimerait voir la même mobilisation quand nous sommes visés », dénonce ainsi un notable.

RFI/LR

ITURI

La Codeco tue : 5 personnes à Djugu !



Des hommes armés assimilés aux miliciens CODECO (coopérative pour le développement du Congo) ont fait incursion dans la nuit du dimanche 26 au lundi 27 juillet 2020, au village Amema dans le secteur des Banyali-kilo, en territoire de Djugu dans la province de l'Ituri.

Le député provincial Aziza Aly, élu du territoire de Djugu qui rapporte la nouvelle à la presse, dresse le bilan provisoire de 5 morts, plusieurs blessés et des biens de la population pillés par ces

malfrats.

« Ces miliciens ont fait incursion dans ce village la nuit d'hier et ont abattu par balles et machettes 5 civils, blessé plusieurs autres avant de piller des biens », a-t-il déclaré.

Il appelle les services de sécurité à multiplier des stratégies afin de sécuriser la population dudit secteur, où plusieurs attaques rebelles sont signalées ce dernier temps.

Séraphin Banangana
depuis Bunia

Course à la présidence de la CENI, nouveau candidat: Paul Nsapu...


**POURQUOI PAUL NSAPU À LA PRÉSIDENTENCE DE LA CÉNI
(Commission électorale indépendante) EN RD CONGO?**
POUR ENTRE AUTRES RAISONS ET ATOUTS SUIVANTS :

- 1) une vision originale et constante sur le type d'élections dont le peuple congolais a besoin depuis la Conférence Nationale Souveraine pour sa liberté, son développement et son épanouissement.
- 2) un combat risqué, permanent et exemplaire pour les Droits de l'Homme et les autres valeurs de Dignité Humaine sans lesquels les élections ne peuvent être libres, transparentes et démocratiques.
- 3) Un sens d'équité et d'humanisme légendaire ainsi qu'une disponibilité à voler au secours du plus faible dont l'intégrité physique est menacée.
- 4) Une probité morale éprouvée et une résistance à toute forme de corruption.
- 5) Des compétences managériales approuvées et gestion rationnelle des ressources humaines, financières et matérielles.
- 6) Maîtrise suffisante des questions sociopolitiques, économiques et électorales.

PAUL NSAPU EST L'HOMME DU PEUPLE QUE CE DERNIER DOIT PORTER À LA PRÉSIDENTENCE DE LA CÉNI !

Extrait de l'analyse du Groupe de Réflexion des Citoyens Libres.

Lutte contre le coulage des recettes

Plaidoyer pour la relance de la Cour des comptes

Dans un communiqué rendu public le lundi 27 juillet, l'Observatoire de la Dépense Publique (ODEP) invite le président de la République Félix Tshisekedi à mettre en œuvre la loi organique portant organisation et fonctionnement de la Cour des comptes, qui est une juridiction spécialisée en matière des finances publiques.

L'ODEP justifie sa position par le fait que : « depuis son accession à l'indépendance, la République Démocratique du Congo n'a pas encore été dotée d'une Cour des Comptes complètement installée et stable. L'organisation d'une première Cour des Comptes après l'indépendance remonte de 1963. Cette Cour était régie par la loi du 16 avril 1963. Cette Cour a par la suite continué à fonctionner sans l'empire des articles 152 et 154 de la constitution de Luluabourg du 1er août 1964... Malgré les changements des régimes



et des lois fondamentales de la RDC, notamment l'accession de Laurent Désiré Kabila au pouvoir (en 1997) ..., l'accession de Joseph Kabila au pouvoir (en 2001) ..., les textes organisant la Cour des Comptes n'ont été modifiés qu'en novembre 2018, après 10 années de plaidoyers et d'appuis des partenaires Techniques et Financiers, et de la société civile », renseigne le communiqué de l'ODEP.

Cette organisation de la société civile précise qu'aujourd'hui, la loi en vigueur qui régit la Cour des Comptes en RDC est la loi organique N° 18/024 du 13 novembre 2018 portant composition, organisation et fonctionnement de la Cour des Comptes. Bien qu'innovante, cette loi n'est pas appliquée jusqu'à ce jour et aucun Règlement Intérieur n'a été élaboré jusque-là.

« Aucun Règlement Intérieur n'a été élaboré, le Conseil Supérieur

de la Cour des comptes n'est pas mis en place, etc. Le Règlement Intérieur est indispensable car il doit fixer le cadre organique de la Cour des comptes, ceci conformément à l'article 12, alinéa 3 point 1 de la loi organique en vigueur », ajoute le communiqué de l'ODEP.

Pour rappel, la Cour des Comptes contrôle, dans les conditions fixées par l'article 180 de la Constitution, la gestion des finances de l'État, des biens publics ainsi que les comptes des provinces, des entités territoriales décentralisées ainsi que des organismes publics. Elle vérifie, a posteriori, sur pièces et, en cas de besoin, sur place, la régularité des opérations exécutées aussi bien par l'ordonnateur que par le comptable public, en matière des recettes, de dépenses et de trésorerie retracées dans la comptabilité du pouvoir central.

Jordan Mayenikini

RD Congo : le torchon brûle entre les alliés de circonstance

La « politique des petits pas » menée par le président Tshisekedi suscite désormais de grandes vagues. En effet, alors que le chef de l'Etat élargit progressivement sa sphère de pouvoir en grignotant celle de son allié, à savoir la coalition FCC (Front commun pour le Congo) qui soutient l'ex président Kabila, cette dernière, après un assez long silence vient de répliquer par une note à la fois juridique et cinglante qui vient de nous être communiquée.

Le document rappelle en effet les nécessaires concertations qui doivent être menées entre le Président de la République (irresponsable suivant la Constitution) et son Premier Ministre, chef du gouvernement, qui conduit la politique de la nation et en répond devant le Parlement. La note rappelle aussi les domaines de collaboration entre le président et le chef de gouvernement : la sécurité, les affaires étrangères et la défense. Rappelons que le Premier Ministre Ilunga Ilunkamba appartient à la mouvance de Joseph Kabila et dispose,

au Parlement, d'une majorité qui lui est assurée par les FCC.

Les griefs sont nombreux mais le plus lourd, le plus sensible d'entre eux porte sur la réorganisation des forces armées, où des officiers de haut rang, réputés proches de l'ex président Kabila, ont été mis à l'écart comme le général Numbi ou ont reçu d'autres affectations, comme les généraux Mundos et Gabriel Amisi. La note juridique conteste les ordonnances signées et publiées par le Président de la République et contre signées par le Vice Premier Ministre Gilbert Kankonde Malamba, qui est aussi Ministre de l'Intérieur et de la sécurité et appartient au parti du président Tshisekedi. Cette signature a été apposée en l'absence du Premier Ministre Ilunkamba, qui se trouvait à Lubumbashi et a été tenu à l'écart de la décision, même si, avant d'entamer son voyage de deux jours, il avait précisé qu'il demeurerait joignable et rappelable. La note souligne que l'avis du Conseil supérieur de défense n'a pas été sollicité, que

le Conseil supérieur de la magistrature ne s'est pas réuni sur ce sujet. Il y aurait donc eu « *dol, ruse, malice et fraude* » et surtout, les auteurs de la note considèrent que « *ces ordonnances anti constitutionnelles et frauduleuses doivent être considérées comme sans effet.* »

Un autre point litigieux est la succession du président en exercice de la Cour constitutionnelle Benoît Lwamba Bindu, qui a présenté sa démission en quittant son pays pour la Belgique. Au lieu de le remplacer par un seul magistrat, qui aurait été chargé d'achever son mandat, le chef de l'Etat a désigné trois nouveaux membres, à nouveau sans concertation. Ces violations, selon la note « *violeraient la lettre et l'esprit de l'accord de coalition* » entre le FCC et Cach (coalition pour le changement) torpillant ainsi les indispensables concertations entre les deux familles politiques qui se partagent le pouvoir.

La crise actuelle risque de marquer un tournant dans l'histoire de cette coalition qui représentait une

grande première en RDC, à savoir une transition pacifique où l'on avait vu l'ancien et le nouveau président développer des liens de collaboration sinon d'amitié et se concerter régulièrement.

Ces dangereux coups de canif dans le contrat de mariage ne sont cependant pas surprenants, car il est évident que, lors des prochaines élections prévues pour 2023, MM. Tshisekedi et Kabila ne seront pas des alliés de circonstance mais des rivaux.

Si la transition pacifique, qui avait rassuré beaucoup de Congolais et mécontenté les partisans d'une autre coalition, Lamuka, qui estimait avoir remporté les élections, devait échouer après moins de deux ans, elle laisserait la place libre à une autre formule qui se résume en trois mots, le rapport de force. Aujourd'hui déjà, chacun compte ses amis, ses militants et ses fusils, tandis que la population tire déjà le bilan des acquis, des promesses et des inévitables déceptions...

Colette Braeckman

Les petits pas de Tshisekedi... sur le fil du rasoir

A petits pas, le président Tshisekedi essaie d'élargir sa marge de manœuvre face à son puissant allié, le Front commun pour le Congo, la plate forme soutenant l'ex président Kabila. Majoritaire à l'Assemblée nationale, pouvant compter sur le Premier Ministre Ilunga Ilunkamba et surtout sur d'importants relais parmi les militaires, sans oublier les moyens financiers de l'ancien pouvoir, le FCC semblait contrôler le jeu politique face au fils d'Etienne Tshisekedi qui avait été décrit, un peu vite, comme un néophyte. Aujourd'hui, à l'issue de plusieurs passes d'armes, plus personne ne se risquerait à spéculer sur le rapport de forces, qui, au coup par coup, semble se modifier en faveur de l'actuel chef de l'Etat. Ce n'est pas sans raison que des milliers de militants de l'ancienne majorité présidentielle ont défilé ce jeudi à Kinshasa, exigeant le respect des engagements qui ont fondé la coalition entre l'ancien président et Félix Tshisekedi.

Le procès intenté à Vital Kamerhe, puissant directeur de cabinet du chef de l'Etat, mis en cause pour faits de corruption, avait marqué le début de l'offensive. Retransmis en direct, il avait démontré que nul n'était plus intouchable. La mise à l'écart de Kamerhe, qui entend cependant se pourvoir en appel, avait aussi rompu

le fil invisible qui, supposait on, le liait encore à Kabila.

D'autres offensives ont suivi, d'abord au niveau de la magistrature, renouvelée en profondeur. Plusieurs magistrats actifs dans le procès Kamerhe ont été promus, dont un nouveau premier président de la Cour de Cassation. En outre, Me Ghislain Kikangala, un avocat venu de Belgique, a été nommé coordonnateur de l'agence de prévention et de lutte contre la corruption, et doté des moyens lui permettant de réaliser l'indispensable coup de balai dans un pays où l'évasion de capitaux est évaluée à 10 milliards de dollars par an.

Quant à la Cour constitutionnelle, celle là même qui avait proclamé la victoire de Félix Tshisekedi, elle a été décapitée par le soudain exil en Belgique de son président Benoît Lwamba. Ce dernier, président du Conseil supérieur de la magistrature, était dépositaire du secret des tractations ayant mené à la « transition pacifique » entre Félix Tshisekedi et Joseph Kabila. Invoquant des raisons de santé, il a préféré se rendre à Bruxelles où il a joyeusement célébré son anniversaire en famille. A noter que ce juriste expérimenté, considéré comme l'un des instruments du système Kabila, était arrivé à Bruxelles à bord de l'avion privé du président Tshisekedi qui avait fait une visite

éclair dans sa « deuxième patrie », peut-être afin d'y effectuer un contrôle médical.

La main mise sur le secteur judiciaire s'est opérée en dépit du Ministre de la Justice, Tunda ya Kasende, un puissant membre des FCC. Le sort de ce dernier, qui avait été brièvement arrêté, avait provoqué une levée de boucliers dans le camp Kabila. Remis en liberté, M. Tunda Ya Kasende fut cependant contraint à la démission, écarté d'un secteur ultra sensible. André Alain Atundu, l'un des porte-parole de la famille politique de l'ex président, a décrit avec lucidité « *la volonté de faire main basse sur la justice dans le but de décapiter et de terroriser le FCC en brandissant l'épée de la justice sur ses principaux leaders.* » Dénonçant « *un affrontement meurtrier à l'issue incertaine* » il a aussi rappelé d'autres urgences existentielles comme la chute du pouvoir d'achat et la dégringolade du Franc congolais (qui s'échange désormais à 2000 FC pour un dollar).

Après cette mise en garde, l'offensive s'est poursuivie au sein des Forces armées, qui ont été remaniées en profondeur, mais subtilement : c'est ainsi que le général Gabriel Amisi, dit Tango Four, sous sanctions internationales, a été promu au rang de général d'armée et placé à la tête de l'inspection générale des armées,

rejoint par un autre officier également proche de Joseph Kabila, Muhindi Akili Mudos, régulièrement mis en cause pour sa conduite de la guerre dans l'Ituri. Le général Fall Sikabwe, également sous sanctions a été placé à la tête de l'armée de terre. L'éviction la plus dangereuse est celle du général John Numbi, remplacé par Amisi et désormais sans affectation. Très puissant au Katanga, où il contrôle aussi des milices, accusé de la mort du militant Floribert Chebeya, Numbi avait cependant fait allégeance au nouveau pouvoir et facilité la transition. Cet homme, qui a des relais à Kigali comme au sein des nationalistes katangais se laissera-t-il repousser dans le coin du ring, sans réagir ? Il est le seul des officiers mutés à avoir exprimé ses sentiments : « *nous ne sommes pas des agneaux* », ce qui lui a valu d'être mis à la disposition de l'auditorat militaire.

Les valse au sommet n'empêchent pas non plus la montée des périls sur le terrain : les combats se poursuivent en Ituri, des Peuls armés venus de Centrafrique descendent dans le Bas Uélé et surtout, 210 villageois ont été massacrés à Kipupu, dans de territoire de Fizi au Sud Kivu, victimes de milices d'origine rwandaise ou burundaise.

Colette Braeckman

Coronavirus : face à une hausse des infections

Nouvelles mesures de restrictions en Espagne, Allemagne, Belgique...

Limitation des rassemblements, « bulle de contact » réduite, déplacements restreints vers l'Espagne, port du masque obligatoire... L'épidémie, qui semblait avoir été maîtrisée après le confinement, resurgit en Europe.

Limitation des rassemblements, déplacements restreints, port du masque obligatoire... De nombreux pays durcissent leurs mesures sanitaires pour tenter de freiner la pandémie de Covid-19, qui a fait plus de 650 000 morts à travers le monde.

Sept mois après son apparition en Chine, le nouveau coronavirus, pour lequel aucun vaccin n'a encore été trouvé, continue de circuler activement, alimentant les craintes d'une seconde vague aux enjeux économiques et sociétaux potentiellement désastreux.

Selon le bilan établi par l'Agence France-Presse (AFP) à partir de chiffres officiels, mardi 28 juillet, plus de 16,5 millions de personnes ont été contaminées depuis la fin 2019 – dont près de 5 millions depuis le 1^{er} juillet.

Les restrictions se multiplient en Europe

En Europe, l'inquiétude est vive face à une épidémie qui semblait avoir été maîtrisée grâce à l'instauration de confinements stricts au printemps. En Allemagne, l'Institut de veille sanitaire Robert-Koch (RKI) s'est alarmé, mardi, de l'augmentation des nouvelles infections dans le pays depuis plusieurs jours (+ 557 par jour en moyenne depuis une semaine), source de « grandes inquiétudes ». Le RKI a conseillé le port du masque à l'extérieur si la distanciation physique s'avérait impossible à respecter.

Pour le RKI, les voyages à l'étranger sont également en partie responsables du retour relatif de la pandémie. Le gouvernement allemand a ainsi déconseillé,



mardi, les voyages « non essentiels » vers les régions espagnoles d'Aragon, de Catalogne et de Navarre en raison du « nombre élevé d'infections ». Depuis dimanche, la Grande-Bretagne soumet, elle, les passagers en provenance d'Espagne à une période d'isolement, une mesure critiquée par Madrid qui a riposté en assurant être un « pays sûr ».

L'Espagne, justement, fait face à un important rebond du nombre d'infections, incitant la région de Madrid à prendre mardi de nouvelles mesures, comme le renforcement du caractère obligatoire du port du masque et la limitation des rassemblements à dix personnes.

Evoquant une recrudescence « préoccupante » des cas, la Belgique a annoncé, lundi soir, un nouveau durcissement des mesures. A partir de mercredi, le nombre de personnes que les Belges sont autorisés à voir de façon rapprochée et régulière dans le cadre de leur « bulle de contact » sera notamment abaissé de quinze à cinq personnes, par foyer, pour les quatre prochaines semaines.

De son côté, la Grèce a annoncé mardi qu'elle rendait à nouveau le port du masque obliga-

toire dans les magasins, les banques, les services publics et la quasi-totalité des lieux clos, en réponse à une recrudescence des cas.

Egalement inquiètes d'un rebond des contaminations, les autorités françaises ont, pour leur part, ordonné la fermeture de lieux de rassemblement comme les plages, les parcs et les jardins publics la nuit dans la ville touristique de Quiberon, sur l'Atlantique. Selon le bilan établi lundi soir par la Direction générale de la santé, l'épidémie a fait dix-sept morts supplémentaires depuis vendredi en France et la circulation du virus reste « soutenue ».

Plus de 2,4 millions de cas recensés au Brésil

L'Amérique latine et les Caraïbes sont, désormais, la région ayant enregistré le plus grand nombre de contaminations, devant l'Amérique du Nord. Au Brésil, où le bilan de l'épidémie dépasse les 2,4 millions de cas et 87 000 décès, des membres du personnel de la santé ont demandé lundi à la Cour pénale internationale (CPI) d'ouvrir une enquête sur la réponse du président Jair Bolsonaro à la pandémie, qui constitue, selon eux, un crime contre l'humanité.

Côte d'Ivoire

Côte d'Ivoire: Henri Konan Bédié désigné candidat de son parti à la présidentielle

L'ancien chef d'État ivoirien Henri Konan Bédié, 86 ans, a été désigné candidat à la présidentielle du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI, opposition) avec 99,7% des voix à l'issue d'une convention de ce parti, a-t-il annoncé lundi 27 juillet à Abidjan.

Les « résultats provisoires » du vote des délégués dimanche « mettent en évidence mon élection avec un score de 99,7% des suffrages exprimés ». « C'est un véritable plébiscite », a déclaré M. Bédié, président du PDCI, premier parti d'opposition ivoirien, lors d'un bref point de presse à sa résidence d'Abidjan. « La joie qui m'anime en ce jour est immense. Je suis heureux et fier d'avoir été élu comme candidat du PDCI », a ajouté M. Bédié, qui était candidat unique à cette convention, la seule autre candidature ayant été invalidée avant le vote.

Au pouvoir de 1993 à 1999, Henri Konan Bédié avait été renversé par un putsch militaire - le



premier de l'histoire de la Côte d'Ivoire. Sa candidature à l'élection présidentielle de 2000 avait été invalidée. En 2010, il était arrivé troisième. Alors que ses adversaires critiquent son âge avancé pour prétendre de nouveau à la magistrature suprême, M. Bédié a estimé dimanche que « l'âge est un atout ».

Le Figaro

Top 13 des pires dirigeants dictateurs au monde

Plusieurs pays du monde ont eu de très grands dirigeants, par contre parmi ces derniers, figurent certains qui sont plus connus en raison de leur façon de diriger. Nous avons fait le classement de 13 pires dictateurs dirigeants dans le monde qui ont régné dans les continents tels que l'Asie, l'Amérique, Europe l'Afrique. Ci-dessous le TOP 13 des pires dirigeants dictateurs au monde.

- 09- Omar el-Béchir – Ancien Président du Soudan
- 08- Isaias Afewerki – Président de l'Érythrée
- 07- Yahya Jammeh – Ancien Président de la Gambie
- 06- Alexandre Loukachenko — Président de Biélorussie
- 05- Bachar al-Assad – Président de la Syrie
- 04- Gurbanguly Berdimuhamedow – Président du Turkménistan
- 03- Abdallah ben Abdelaziz al-Saud — Ancien Roi d'Arabie saoudite
- 02- Kim Jong-un — Dirigeant de la Corée du Nord
- 01- Adolf Hitler – Ancien homme politique allemand

MALI

IBK charge un cabinet restreint de former un gouvernement d'union nationale

Le président IBK fait suite aux recommandations du sommet extraordinaire des chefs d'État de la Cedeao, qui a menacé de « sanctions » les récalcitrants.

C'est la réponse donnée par le président IBK à l'appel à l'« union sacrée » lancée par les 15 présidents de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) réunis en visioconférence ce lundi 27 juillet. Le chef de l'État malien a donc annoncé, dans un décret, la constitution immédiate, autour du Premier ministre Boubou Cissé, d'une « équipe ministérielle restreinte dont la mission est de négocier » la « formation d'un gouvernement d'union nationale à même de contribuer à l'apaisement de la situation ».

Plusieurs poids lourds de la précédente équipe, qui avait démissionné après les législatives de mars-avril, conservent leurs postes : Tiébilé Dramé à la tête de la diplomatie, le général Ibrahima Dahirou Dembélé à la Défense ou encore Boubacar Alpha Bah à l'Administration territoriale. L'avocat et

homme politique Kassoum Tapo devient ministre de la Justice et le général de division M'Bemba Moussa Keita, ministre de la Sécurité. Le pouvoir a fait un geste en direction de l'opposition en confiant le ministère de l'Économie et des Finances à un ex-banquier, Abdoulaye Daffé, considéré comme étant proche du Chérif de Niour, le mentor de la figure de proue de la contestation, l'imam Mahmoud Dicko.

Les chefs d'État régionaux, qui craignent une déstabilisation du Mali, l'épicentre de la menace djihadiste au Sahel, ont en fait avoué les efforts des médiateurs de la Cedeao, selon son président en exercice, le Nigérien Mahamadou Issoufou. Mais ils sont allés plus loin en évoquant pour la première fois un « régime de sanctions » contre ceux qui feront « des actes contraires à la normalisation », a affirmé le chef de l'État nigérien à la fin du sommet virtuel, qui a duré environ trois heures. En outre, ils ont insisté pour que les mesures pronées soient mises en œuvre « au plus tard » vendredi 31 juillet.

Le Point/Afrique

Face au coronavirus, l'Algérie prolonge de quinze jours le confinement partiel

Le pays, le troisième plus touché d'Afrique avec 1 155 décès dus au Covid-19, bat des records quotidiens de nouvelles contaminations.

Le gouvernement algérien a décidé, dimanche soir 26 juillet, de reconduire pour quinze jours le confinement dans la plus grande partie du pays, en raison d'une hausse persistante des cas de contamination au nouveau coronavirus ces dernières semaines.

Le confinement partiel à domicile de 20 heures à 5 heures du

matin, en vigueur dans 29 des 48 wilayas (préfectures) du pays, est reconduit pour quinze à compter de mardi, selon un communiqué officiel.

Le gouvernement a décidé aussi de reconduire « l'interdiction de la circulation routière, y compris des véhicules particuliers, de et vers » ces 29 régions, ont précisé les services du premier ministre, annonçant également la reconduction dans ces préfectures de la suspension des transports urbains publics et privés durant les week-ends.

Etats-Unis

La guerre continue entre Trump et Twitter

Le lundi 27 juillet dernier, le réseau social de l'oiseau bleu a retiré une vidéo postée par le milliardaire républicain pour désinformation sur le nouveau

Coronavirus, a-t-il fait savoir.

Dans cette vidéo, un groupe de médecins faisait des déclarations trompeuses et fausses sur la



pandémie de coronavirus. C'est ce qu'a fait savoir Twitter ce mardi 28 juillet 2020. « Les tweets accompagnant la vidéo violent notre politique concernant la désinformation sur le Covid-19 », a confié à l'AFP un porte-parole du réseau social qui s'est abstenu de fournir plus de détails. A en croire un porte-parole du premier réseau social au monde, une telle vidéo avait déjà été retirée de publication par Facebook le lundi soir. « Nous avons supprimé cette vidéo parce qu'elle partageait de fausses informations sur les remèdes et les traite-

ments du Covid-19 », a-t-il fait savoir. Dans cette vidéo, un groupe de médecins faisait des déclarations trompeuses et fausses sur la pandémie de coronavirus. D'après *Washington Post*, plus de 14 millions de personnes l'ont regardée via Facebook. Quelques heures plus tard, le président américain a publié plusieurs clips de la même vidéo à ses 84,2 millions d'abonnés sur Twitter. Selon la vidéo, les masques ne sont pas utiles

pour lutter contre la maladie. D'après *Washington Post*, Donald Trump a aussi, pendant une demi-heure, partagé 14 tweets pour défendre l'utilisation de l'hydroxychloroquine, un médicament antipaludique que le président a promu à plusieurs reprises mais dont plusieurs études scientifiques ont montré l'inefficacité dans le traitement du coronavirus.

Pour rappel, Twitter est le réseau social le plus aimé par le président Donald Trump mais depuis quelques semaines, ce réseau social ne manque aucune occasion pour sanctionner certaines publications du président Trump.

Tourisme RDC - Belgique

La valorisation du patrimoine culturel commun à l'ordre du jour



Le Ministre du Tourisme, Yves Bunkulu Zola a reçu en audience hier mardi 28 juillet 2020 dans son Cabinet de travail, le chef de mission adjoint du Royaume de Belgique. Le diplomate belge Thomas Stevens qui est à son deuxième passage en République Démocratique du Congo est venu prendre contact avec le Ministre du Tourisme sur la reprise de la coopération entre la RDC et la Belgique sur les patrimoines culturels qui lient les deux peuples.

Les questions liées notamment au redémarrage et à la relance des activités relatives à la route des esclaves, à la réhabilitation des vestiges coloniaux, allusion faite notamment à la première résidence du gouverneur belge à Boma, ont été aussi au centre des échanges entre les deux personnalités.

Le diplomate belge, en sa qualité d'historien, a souligné que son pays va accompagner la RDC à travers le projet de la mise sur pied d'un Musée en la résidence

du 1er gouverneur belge à Boma.

Mais il sera d'abord question d'entreprendre les études de faisabilité quant à ce. Les deux pays qui partagent une histoire, sont plus que jamais déterminés à raffermir leurs liens notamment en ce qui concerne le secteur du Tourisme, par la réconciliation avec le passé, le cas notamment de la route des esclaves et la restitution du patrimoine culturel du Congo.

Felly Mpongo

ITURI

Les artistes musiciens et comédiens dotés d'un site web pour leur promotion

L'ONG « The Voice of Ituri » a lancé ce vendredi 24 juillet 2020 un site internet dédié à la visibilité et promotion des artistes musiciens et comédiens de l'Ituri et d'ailleurs au Congo.

La cérémonie de baptême de ce site web dénommé « www.243arts.com » s'est tenu au restaurant RISAC en présence de la commissaire provinciale adjointe en charge de la jeunesse, culture et arts, Daniella Alesi et de plusieurs autres invités de marque.

Selon Luc Malembe, Secrétaire exécutif de The Voice of Ituri, son organisation basée à Vancouver au Canada œuvre pour aider les jeunes de l'Ituri à bien se vendre à travers le monde.

Le Directeur du site, Johnson Lusala a quant à lui précisé que le service de son média sera gratuit, les artis-



tes peuvent y publier leurs œuvres sans aucun paiement.

La soirée s'est clôturée sous l'agrément d'une vingtaine de jeunes artistes musiciens qui ont pris part à un concours dénommé « Koma Star na ndaku » et y ont été primés.

Notez que c'est cette même organisation The Voice of Ituri qui avait conçu et produit en 2017 le tout premier site web d'informations sur l'Ituri, buniaactualite.com qui est aujourd'hui le plus grand média en ligne de la province.

MCP

Pamela Tulizo : la gagnante du Prix Dior de la photographie met la femme africaine à l'honneur



par celui-ci qui est présidé par la grande photographe hollandaise Viviane Sassen. Ces jeunes artistes, issus de grandes écoles, ont eu carte blanche cette année sur le thème Face to Face.

Pamela Tulizo, la gagnante

En raison de crise due au coronavirus, le Prix Dior de la photographie s'expose cette année sur les réseaux sociaux. Avec sa série « Double Identité », sa lauréate congolaise questionne avec force le regard posé sur les femmes de son pays.

Pandémie oblige, la 3e édition du Prix Dior de la photographie – en partenariat avec Luma Arles et l'École nationale supérieure de la photographie d'Arles (ENSP) – ne s'expose pas à Arles cet été. C'est donc dans une exposition digitale inventive, partagée entre les Instagram et sites de Dior et de Luma, que sont montrés les travaux



La gagnante, révélée en ligne le 15 juillet, est Pamela Tulizo, diplômée du Market Photo Workshop de Johannesburg et née en 1993 au Congo. Sa belle série, « Double identité », tout en autoportraits, collages et incrustations, pose la question de l'identité de la femme africaine, entre ce qu'elle est vraiment et l'image que lui collent les



des onze lauréats et trois Mentions du jury désignés

médias. Captivant. Madame Le Figaro

Création de la mutuelle de santé des comédiens

Le président Masumu Debrindet remercie Denise Nyakeru Tshisekedi

Dans une adresse à la Première Dame Denise Nyakeru Tshisekedi, Présidente de la Fondation « Femmes Fortes », l'artiste comédien Ndungi Mambimbi dit « Masumu Debrindet », Président de l'Association Nationale de Théâtre Populaire et Cinéma (ANTPC), a présenté ses remerciements quant à la création de la mutuelle de santé des comédiens.

Cette initiative de Denise Nyakeru est inscrite dans le cadre du suivi et prise en charge sanitaire totale des artistes comédiens congolais. Ce, afin de briser le cordon d'avec le phénomène de rendre des vibrants hommages à ces professionnels de la comédie tandis qu'il est possible de leur assurer des soins appropriés et de les garder en vie le plus longtemps possible.

Pour Masumu Debrindet, ce nouveau partenariat en l'honneur des comédiens mérite d'être inséré dans l'optique d'une longue et durable durée. A titre de rappel, il a rappelé à la Première Dame, qu'au cours d'une audience du Ministre de la Culture et Arts conjointe avec le Coordonateur du Groupe Salongo Elombe Sukari, Jean-Marie Lukundji a affirmé que l'ANTPC est l'une des rares organisations culturelles congolaises actives, structurées et parfaitement organisées avec des membres affiliés.

Jouant le principe de comptabilité à partie-double, Masumu Debrindet a réitéré le souci d'un partenariat établi entre l'ANTPC et la Fondation « Femmes Fortes » dans l'objectif de soutenir visiblement leurs actions humanitaires.

Comme la majorité des précédentes tueries dans ce territoire, ces deux dernières attaques ont été attribuées aux miliciens de la secte ethnico-mystique Coopérative pour le développement du Congo (Codeco). Ce groupe armé prétend défendre les membres de la communauté Lendu.

Depuis décembre 2017, des violences dans la province de l'Ituri ont fait « près de 1.000 morts et un demi-million de déplacés », selon un rapport du centre d'analyse politique International Crisis Group (ICG) publié le 15 juillet. avec John Ngoyi (La Prospérité)

Transfert de Jackson Muleka

Frédéric Kitengie pour des contacts directs entre Mazembe et Lille

Le manager général du Tout Puissant Mazembe de Lubumbashi, Frédéric Kitengie Kinkumba, a annoncé dimanche sur Top Congo des contacts directs entre le team noir et blanc luso et Lille Olympique Sporting Club (LOSC) de la Ligue 1 française au courant de cette semaine sur le transfert du joueur Jackson Muleka.

M.Kitengie a affirmé que son équipe a appris comme tout le monde cette information par le biais des médias internationaux. Jusque-là, l'équipe de Lille n'a pas contacté Mazembe. C'est plutôt le club belge de Mouscron qui l'a fait par le truchement d'un agent. Nous avons demandé à ce dernier de se référer à l'équipe pour laquelle cet agent mène des démarches en vue d'un contact direct avec Mazembe», a-t-il confié, en précisant : «Effectivement, Mouscron nous a fait son offre que nous sommes en train d'étudier. Dans cet intervalle, nous avons appris que Lille est en contact avec Jackson Muleka. Pour en avoir le cœur net, nous avons appelé ce dernier, qui nous a relaté tous les faits. Aussi, nous avons fait savoir à cet agent de joueur notre volonté de ne pas continuer avec Mouscron qui s'est engagé dans ce dossier en sous-traitance. C'est ainsi que nous avons exigé que Lille OSC contacte Mazembe pour voir



de quoi l'on pouvait parler et qu'on a finalement pris rendez-vous pour cette semaine qui commence.»

Pour le manager général des Corbeaux luso, Lille tient à avoir les services de Jackson Muleka dans le but de le placer d'abord dans l'équipe belge de Mouscron ou dans celle de Boavista du Portugal. «De toutes les façons, si Lille s'offre les services de cet avant-centre de Mazembe, le club français peut en faire ce qu'il veut. Pourvu que Lille n'agisse pas par personne interposée», a-t-il tenu à préciser.

Pour le reste, Kitengie Kinkumba a parlé de spéculations des agents des joueurs et de la presse notamment au sujet des intentions de Lens, un autre club de la Ligue 1 française, qui aurait eu les mêmes intentions sur le même joueur Jackson Muleka. «Lens ne nous a jamais contacté. Seulement, il y a eu des fuites d'informations qui ont mis la puce à

l'oreille de Mazembe, qui a su en interne que Lens voulait aussi avoir Jackson Muleka et avait arrêté un certain montant pour faire des propositions à Mazembe. En interne, une indiscretion a soufflé que c'était ridicule pour Lens d'aller s'abaisser avec des chiffres aussi ridicules. C'est ainsi que Lens s'est rebiffé et n'est jamais venu au grand jour exposer son offre. C'est dans ce sens que dans la presse, certaines personnes n'ont pas hésité de taxer Mazembe de vendre mal alors qu'il n'en est rien.», a fait remarquer le manager général de Mazembe, ajoutant qu'en ce qui concerne Lille, cette dernière équipe a reconnu que Mouscron agissait effectivement en son nom et que cette semaine, les responsables lillois feront un pas vers Mazembe pour d'éventuelles discussions. «Pour le montant du transfert, rien n'y est dit. Mazembe n'est pas là pour demander trop ou peu. La première des préoccupations est qu'on trouve de bonnes conditions pour le joueur sans aucun faux-fuyant. Pour nous, il est question de contourner l'influence des agents, sachant que c'est Lille qui a besoin de Jackson Muleka», a indiqué Frédéric Kitengie, qui a affirmé que si Lille confirme ses intentions, ce ne sera pas le seul club qui convoite cet avant-centre de Mazembe et on verra sur quelle équipe tombera le choix du club pour le bien du joueur. ACP

V.Club - Young Africans : Mukoko Tonombe file en Tanzanie ?



serait déjà conclu sur le transfert du joueur avec Young Africans.

Cependant le montant du transfert n'a pas été communiqué et Mukoko rejoindra son nouveau club à la première occasion.

Pour rappel, Young Africans jouera la Coupe de la Confédération de la CAF saison prochaine, ayant terminé deuxième au championnat national Tanzanien soit derrière Simba SC sacré champion de la saison 2019-2020. CSM

Sauf imprévu, Mukoko Tonombe devra s'engager dans quelques jours avec la formation de Young Africans. Selon les sources proches des moscovites, un accord

PSG: mauvaise nouvelle pour Kylian Mbappé

Le verdict est tombé pour Kylian Mbappé. Blessé face à l'ASSE lors de la finale de la coupe de France, les résultats de son examen ne sont pas à donner la joie.

Le PSG pourra-t-il compter sur Kylian Mbappé contre l'Atalanta en LDC ? Pour le moment, la réponse est non, suite aux examens complémentaires réalisés sur le joueur.

Faut dire que les nouvelles ne sont pas bonnes. En effet, les nouveaux examens réalisés montrent que le joueur souffre d'une entorse de la cheville avec lésion du ligament externe. Ainsi, sa période d'indisponibilité est estimée à 3 semaines.

Il est donc fort probable que le joueur manque le 1/4 de finale contre l'Atalanta en Ligue des Champions. Une nouvelle qui ne fait pas les affaires du club parisien qui ne vont se poser que sur Neymar.



FC Renaissance : les faux supporters avertis

Alors que la prochaine édition du championnat national d'élite approche, chaque club prépare son avenir dans tous les compartiments.

Pour sa part, conscient de la situation qui se déroule sur les réseaux exposant la vie du club, le président du comité national des supporters du FC Renaissance «met en garde toutes ces bandes de faux supporters et monsieur Mayaka qui ne cessent de manœuvrer» prévient Willy Kindembe.

Le comportement qu'auraient affiché ces supporters en l'absence du président du club Pascal Mukuna, est tout à fait inimaginable. Le même communiqué rapporte que ceux-ci auraient «exposé les problèmes du club sur les réseaux sociaux au lieu de contacter le bureau du CNS qui est disposé à répondre mais aussi résoudre tous les soucis des supporters», peut-on lire dans une



note de la direction de communication du club. Le club étant structuré, tout litige devrait être résolu selon les règlements le régissant.

Willy Kindembe ouvre la voie à toute personne désireuse d'exprimer ses doléances, et ce en vue de préserver la quiétude

et la paix au sein du club. Cette crise est née d'un réseau de personnes qui passent pour des supporters et qui, selon la direction du club, organisent des manières mafieuses des rencontres avec les joueurs et ont tendance à désorienter les supporters.

Cedrick Sadiki

Sanga Balende : qui va succéder à Ngoyi Kasanji ?

Un mois après la démission d'Alphonse N.Kasanji à la tête de Sanga Balende, 4 candidats se présentent à sa succession.

Sauf imprévu, les supporters connaîtront la composition de la nouvelle équipe dirigeante ce mer-

credi 29 juillet au club MIBA om se tiendra l'assemblée générale électorale. Selon le capitaine Willy Kabeya, il faudrait éviter de tomber dans les mêmes erreurs en élisant des personnes qui visent des ambitions politiques plutôt que sportives. avec CSM



Real Madrid : objectif «remontada» contre Manchester City

Le Real Madrid est sur une bonne dynamique en ce moment et le titre de la Liga en est un parfait exemple. Mais le plus dur reste à confirmer en Ligue des Champions.

Battu par Manchester City lors des huitièmes de finale en LDC au match aller, le Real Madrid est à un pas de la sortie de cette compétition. Mais pour un club qui a connu des moments plus délicats que cela, et à voir l'énergie que dégage l'équipe en ce moment, Emilio Butragueño, directeur des relations institutionnelles du Real Madrid, estime que les joueurs sont capables de faire une Remontada.

« Il reste trois semaines. La Liga vient juste de se terminer, respirons un peu. C'est notre grand objectif, nous devons jouer les 90 minutes, mais avec ces joueurs, tout est possible. »

Au match aller, le Real Madrid a été battu 2-1 au Santiago Bernabeu. Et sans Ramos pour le match retour, ce ne sera pas une partie de plaisir pour ZZ et sa bande. Le technicien français avait déjà annoncé ça en conférence de presse, et a aussi indiqué que ses éléments vont se battre jusqu'au bout.

Messi : «Si je joue avec Ronaldo ? Je lui ferai des passes»

Le plus grand rêve de tous les fans du football, c'est de voir Cristiano Ronaldo et Lionel Messi enfin dans la même équipe. Si cette réalité n'est pas tout proche, Lionel Messi a déjà une idée de comment il pourrait jouer avec CR7.

Cristiano Ronaldo est désormais du côté de l'Italie et n'éloigne pas l'idée de passer à table avec Lionel Messi. De l'autre côté, Lionel Messi qui est toujours en Espagne, a été interrogé par la presse sur sa possible relation s'il devrait évoluer dans la même équipe que la star portugaise. Sans trop réfléchir, la pulga a lâché qu'il allait naturellement servir Cristiano Ronaldo. Il n'hésiterait donc pas à faire de lui un soulier d'Or. « Si Ronaldo et moi jouions ensemble, je lui passerais le ballon. Le Real Madrid sans Ronaldo a perdu une grande source de buts, mais c'était évident que ça allait arriver. Le Real a de bons joueurs mais avec Cristiano, c'était 50 buts par saison garantis. Et en plus, non seulement il marquait beaucoup de buts, mais Cristiano apportait aussi beaucoup d'autres choses ».



Affaire MCK-MMG Kinsevere

Kinshasa a tenté de clouer MCK !

La vérité résiste même à l'épreuve du temps. Le dossier opposant les entreprises minières MCK et MMG Kinsevere se tisse sous diverses manœuvres en sourdine orchestrées par maints intervenants. Tel le travail réalisé par une délégation de la justice dépêchée de Kinshasa avec pour mission principale l'examen du dossier pendant au Tribunal de paix de Lubumbashi/Kamalondo. Aujourd'hui que le rapport circonstancier a fuité, la Ligue Congolaise de lutte contre la corruption (LICOCO) vient de procéder à l'exégèse de ce document de 5 pages. Un rapport de mission écrit par le président de la Cour d'Appel de Kinshasa et Magistrat inspecteur, Muamba Kankolongo, à l'issue de la mission effectuée à Lubumbashi du 15 au 23 mars 2020 en vue notamment de l'examen du dossier RU 451 mettant aux prises les sociétés minières MCK et MMG Kinsevere.

Il ressort de cet examen que la délégation envoyée par le Ministre de la Justice n'a pas affiché une conduite dénouée de soupçons de partialité. En effet, pendant leur séjour à Lubumbashi, les émissaires de Kinshasa se sont limités à rencontrer les avocats de la société MMG Kinsevere, le président du Tribunal de Paix de Lubumbashi/Kamalondo ayant en charge le dossier et le premier président de la Cour d'Appel de Lubumbashi.

Une attitude qui, pour la LICOCO, traduit une partialité, d'autant qu'en rencontrant seulement une partie au procès à savoir les avocats de MMG Kinsevere et les juges ayant en charge le dossier, la délégation avait tenté d'influencer le jugement dans ce dossier. Pourtant les avocats de la partie adverse logent dans la même ville, en même temps que d'autres responsables de MCK.

Ce dossier, on se le rappelle domine l'actualité économique du pays depuis quelques années déjà, obligeant maintes ONG à s'intéresser à son développement. Tel l'Asbl JUSTICIAL, une organisation de promotion et de protection des droits humains, du droit humanitaire et de développement implantée à Lubumbashi, qui, en mars déjà avait exprimé « ses vives préoccupations » au sujet de cette délégation envoyée par le ministre de la Justice, dont la mission *in fine*, visait à dédouaner MMG Kinsevere de la saisie conservatoire de ses biens décidée par le Tribunal de paix de Lubumbashi/Kamalondo.

Comme le rappelle notre confrère de *réplik.com* : « Pour la petite histoire, à la requête de MCK SARL, une saisie

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
KINSHASA, LE 07 MARS 2020
LE DIRECTEUR ADMINISTRATIF

**RAPPORT DE MISSION A MONSIEUR L'INSPECTEUR GÉNÉRAL
DES SERVICES JUDICIAIRE et PENITENTIAIRE**

Par suite d'un appel téléphonique de Monsieur l'Inspecteur Général des services Judiciaires et Pénitentiaire, en date du samedi 14 mars 2020 vers 13h00', me demandant de me présenter au cabinet de son excellence Monsieur le Vice Premier Ministre et Ministre de la Justice, du fait qu'on avait besoin d'un magistrat inspecteur pour des raisons de service.

Par ordre de mission numéro 028/CAB/VPM/MIN/J&GS/2020 du 14 mars 2020, S.E Monsieur le Vice Premier Ministre et Ministre de la justice et Garde des sceaux a désigné les personnes suivantes :

- Paul MUSAFIRI NALWANGO, directeur de son cabinet;
- Dominique KASONGO KIOMBA, directeur de Cabinet Adjoint;
- MUAMBA KANKOLONGO Sylvain, Président Cour d'Appel et Magistrat Inspecteur; à effectuer une mission d'inspection pour une durée de douze jours dans la province du Haut Katanga.

La délégation a effectué les différentes missions ci-après :

**1. EXAMEN DU DOSSIER RU 451 PENDANT DEVANT
LE TRIPAIX LUBUMBASHI/KAMALONDO**

Arrivée à Lubumbashi le dimanche 15 mars 2020 à 20 heures heure locale, la délégation était attendue au cabinet de Maître Orphée TSHIMBADI avocat de la société MMG pour une prise de contact relativement au dossier précité qui constitue le principal objectif de la mission. Ensemble, il a été convenu de tenir une réunion regroupant les responsables de l'entreprise, les avocats ainsi que les membres de la délégation en vue de définir les méthodes de travail.

1. Lundi 16 mars 2020

La délégation a attendu en vain le briefing annoncé la veille jusqu'aux heures de midi, qui n'a plus eu lieu. Mais dans l'entre temps, un membre de la délégation a pris l'initiative d'inviter le

5

date de l'audience de remise fixée en principe pour ce jeudi 26 mars 2020.

2. L'INSPECTION DES PRISONS

Bien que prévu dans l'ordre de mission, il a été impossible pour la délégation d'effectuer cette seconde phase de sa mission pour raison de confinement et de respect des mesures de préventions prises par le gouvernement centrale au sujet de la pandémie du coronavirus dans l'ensemble du pays, la délégation s'est vue obligée de respecter ces instructions.

I. AVIS ET CONSIDERATIONS

La délégation après avoir séjourné pendant une semaine dans la ville de Lubumbashi, pense avoir rempli de son mieux sa mission malgré les difficultés rencontrées et propose à Son Excellence Monsieur le Vice Premier Ministre de demander :

1. au Premier Président de la Cour de Cassation de prendre ses responsabilités quant au juge de ce ressort qui a autorisé une saisie à l'inexistence d'une créance certaine, liquide et exigible d'une somme si importante et dans cette affaire. Ce qui laisse penser à une décision prise sur avec légèreté.
2. Instruire les juges du Tribunal de grande Instance pour qu'ils corrigent cette monstruosité juridique afin qu'ils retournent les choses dans leur prestin état.

Pour le reste, nous restons soumis à vos avis et considérations, Monsieur l'Inspecteur Général.

Respectueusement

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
KINSHASA, LE 07 MAI 2020
LE DIRECTEUR ADMINISTRATIF

Fait à Kinshasa, le 23/03/2020
Président
MUAMBA KANKOLONGO Sylvain,
Magistrat Inspecteur

conservatoire a été pratiquée par le Tribunal de Paix de Lubumbashi/Kamalondo sur les comptes de MMG/KINSEVERE suivant l'ordonnance numéro 462/2020 et une autre, sous le numéro 461/2020, relative à la saisie des biens meubles corporels. Cette saisie a été empêchée par le Parquet Général près la Cour d'appel du Haut-Katanga. L'entreprise MMG/KINSEVERE a soulevé des contestations devant le Tribunal de Paix Lubumbashi/Kamalondo qui les a rejetées en confirmant sa première décision par son ordonnance du 07/03/2020. Non contente de cette décision, MMG/KINSEVERE a formé appel en date du 10/03/2020. La cause a été appelée devant le Tribunal de Grande Instance de Lubumbashi à son audience du 17/03/2020 et au cours de laquelle une remise à la huitaine a été concédée à toutes les parties au procès. Pendant ce temps, par une nouvelle requête datant du 11/03/2020, MMG/KINSEVERE a encore une fois sollicité du juge du Tribunal de Paix la rétractation des mêmes saisies conservatoires», rappelle JUSTICIA Asbl dans son communiqué daté du 18 mars.

Et d'ajouter : « Aussi, JUSTICIA ASBL regrette-t-elle d'apprendre qu'au lieu de laisser une action en justice entre deux entreprises suivre son cours normal, des collaborateurs du Vice-Premier Ministre et Ministre de la Justice - le Directeur de cabinet, Paul Musafiri, et le Président Sylvain Mwamba de l'Inspectorat Judiciaire - porteurs d'un ordre de mission officiel s'évertueraient à proférer des menaces aux juges du Tribunal de Paix Lubumbashi/Kamalondo pour obtenir l'annulation desdites saisies conservatoires».

Selon cette ONG, cette démarche des agents du Ministère de la Justice est « en contradiction flagrante avec la vision politique de l'actuel Chef de l'Etat » visant à rendre au Congolais, une justice réellement indépendante et déparée de tout trafic d'influence. A cet effet, JUSTICIA ASBL avait invité le Conseil supérieur de la Magistrature « à rester vigilant » face aux attitudes des juges qui mettraient à mal l'indépendance de la justice et sa crédibilité.

Aujourd'hui, les coffres du ministère ont eu du mal à cacher éternellement la vérité ; il se révèle que les émissaires de Kinshasa nourrissent des visées en sourdine de venir au secours d'une entreprise contre une autre, sans se préoccuper des gants devant donner ne fût-ce que l'impression d'une justice équitable.

LR